



Arrêté du Maire

Ville de Veauche
Occupation Du Domaine Public
Arrêté de police

Objet : Arrêté temporaire portant sur l'empiètement de la chaussée au 38 Avenue d'Andrézieux 42340 Veauche.

Le Maire de la Commune de VEAUCHE,

Vu ensemble le code de la route 1^{ère} partie et notamment l'Article L 411-1, L 325-1 et suivants, R 325-1 et suivants et R 417-10 relatifs à la réglementation de la circulation, R411-25, R 411-8.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales – Articles L 2122-24, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2

Vu la demande le 16 avril 2025 formulée par Madame THELLISON Cathy pour le compte de SAS RESOTEC CONTROLES représenté par Monsieur TRISCHETTI Gary 70 chemin des Granges 42340 Veauche ☎ **04/77/21/57/58.**

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité publique

Arrêté

Article 1^{er} : Afin de permettre la réalisation du diagnostic, la voie de circulation est réduite sur la largeur n'excédant pas plus d'un mètre au 38 Avenue d'Andrézieux 42340 Veauche.

Afin de permettre les travaux suivants : Diagnostic réseaux par inspection télévisuelle concernant Mr CHAUX Florian.

Le mardi 29 avril 2025 de 7h00 à 17h00

Article 2 : La signalisation réglementaire à l'application des présentes décisions se fera **par la mise en place de panneaux adéquats par l'entreprise chargée des travaux.**

Article 3 : Nous rappelons que les travaux relatifs à l'abaissement de bordures de trottoirs au droit de l'emplacement du futur accès, la surélévation des bordures au droit de l'accès existant ainsi que la reprise du revêtement sont à la charge du demandeur

Article 4 : Afin de permettre aux piétons de marcher en toute sécurité, la signalisation « traversée piéton obligatoire » devra être installée en amont et en aval du chantier.

Article 5 : La Directrice Générale des Services et la Police Municipale sont chargées chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Madame THELLISON Cathy
- Monsieur TRISHETTI Gary
- La Police Municipale de Veauche

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- certifie que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait en Mairie de Veauche,

Le 16/04/2025

Le Maire, Gérard DUBOIS

